

# CHARTRE ETHIQUE EBEN 2015

La Fédération EBEN atteste par la présente que M. Jacques ROUARD, représentant de l'entreprise CHARLEMAGNE, s'est engagé à respecter les termes et à promouvoir les valeurs de la présente charte pour l'année 2015.

## ADHÉRENTE À LA FÉDÉRATION EBEN DEPUIS LE 01/01/2012, MON ENTREPRISE DOIT :

### 1 CONSIDÉRATION DU CLIENT

- Faire preuve de diligence concernant la commande, la livraison, le règlement, le service après-vente et les litiges éventuels.
- Ne pas utiliser pas de publicité à caractère mensonger ou trompeur
- Assurer l'accueil de ses clients et respecter les normes de sécurité dans les lieux de vente
- Livrer des produits strictement conformes à la commande et à ce qui a été défini contractuellement
- Respecter les normes qualitatives et environnementales

### 2 RELATIONS COMMERCIALES

- Adopter un comportement loyal et honnête dans l'exercice de la profession
- Respecter les règles déontologiques de la profession
- Privilégier les produits de fabrication française

### 3 RELATION AVEC LES FOURNISSEURS

- Les fabricants sélectionnés par les distributeurs signataires de cette charte respectent les termes de celle-ci



**Le Président de la Fédération EBEN**

**André VIDAL**

### 4 ETHIQUE SOCIALE

- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail
- Respecter la législation sociale et les règles d'hygiène et de sécurité
- Respecter l'obligation des déclarations fiscales et sociales ainsi que leur règlement
- Former ses salariés
- Répondre au questionnaire de branche envoyé par la Fédération EBEN

### 5 ACTIONS POUR LA DIVERSITÉ

- Contribuer à la sensibilisation, à la formation, et à la promotion de l'application du principe de non-discrimination

### 6 SUIVI DE LA CHARTE

- La Fédération EBEN assure le respect des termes de cette Charte par ses entreprises adhérentes
- La Fédération EBEN actualisera les termes de cette Charte autant que de besoin